



PRÉSENTATION ACTUALITÉ SERVICES PUBLICATIONS ANNONCES PARTENAIRES

Recherche

Accueil > Commissions d'Etudes > PENALE

Affaire France Moulin : la CEDH considère que le parquet français ne constitue pas une autorité judiciaire

CEDH 23 Novembre 2010 France Moulin c. France



Nous publions ci-dessous l'Arrêt rendu par la Cour Européenne des Droits de l'Homme le 23 Novembre 2010 dans l'affaire France Moulin c. France, ainsi que le Communiqué de Presse.

La Cour ne se prononce qu'à l'égard de la notion spécifique d' « *autorité judiciaire* » au sens de l'article 5 § 3 de la Convention, et non au sens national.

La Cour précise à cet égard qu'il "ne lui appartient pas de prendre position dans le débat concernant le statut du ministère public en France".

Or, la Cour considère que, du fait de leur statut, les membres du ministère public, en France, ne remplissent pas l'exigence d'indépendance à l'égard de l'exécutif.

En outre, la Cour rappelle que les caractéristiques que doit avoir un juge ou magistrat pour remplir les conditions posées par l'article 5 excluent notamment qu'il puisse agir par la suite contre le requérant dans la procédure pénale, ce qui est le cas du ministère public.

Dès lors, selon la Cour, le Procureur adjoint de Toulouse, membre du ministère public, ne remplissait pas, au regard de l'article 5 § 3 de la CEDH, les garanties d'indépendance pour être qualifié, au sens de cette disposition, de « *juge ou (...) autre magistrat habilité par la loi à exercer des fonctions judiciaires* ».

CEDH 23 Novembre 2010 Moulin - France.pdf (3.6 Mo)

Communiqué de Presse arrêt Moulin c france.pdf (160.21 Ko)

2 retour

J'aime



A LIRE AUSSI ...

- ... Comparution immédiate : Le Conseil Constitutionnel pose des réserves d'interprétation et ... tacle le Parquet en tant qu'autorité judiciaire indépendante
- ... Le Conseil Constitutionnel abroge le régime dérogatoire de compétence exclusive des chambres de l'instruction en matière de détention provisoire
- ... Le Conseil Constitutionnel impose la communication de l'avis du juge d'instruction et des réquisitions du ministère public en matière de mise en liberté
- ... La Cour de Cassation considère - à son tour - que le parquet français ne constitue pas une autorité judiciaire
- ... La Cour de Cassation condamne - à son tour - la garde à vue ...
- ... La Cour Européenne des Droits de l'Homme condamne la France en raison de la procédure applicable durant la garde à vue

AGENDA

Aujourd'hui
Elections des délégués des élèves-avocats de la Promotion Jean-Louis DEBRE à la Commission Permanente de TUJA

mercredi 23 févr.
Permanence Installation de la Commission 'INSTALLATION & ASSOCIATION'
Réunion de travail relative au Projet de Décret sur la procédure disciplinaire

jeudi 3 mars
Commission Permanente

mardi 8 mars
Réunion de préparation de la Revue 2011

LES DERNIERS ARTICLES

Publication du Rapport sur les carences de l'exécution des peines et l'évaluation de l'application Cassiopée
18/02/2011

Avocat Collaborateur Fiscalité du Patrimoine et Fiscalité des Personnes Physiques
18/02/2011

Collaboration droit civil général
18/02/2011

LES ANNONCES

VEND PEUGEOT 107 ROUGE AUTOMATIQUE - 5800 EUROS
DIVERS ... - 20/02/2011

SECRETAIRE JURIDIQUE
SECRETARIAT - 18/02/2011

VENTE MOBILIER BUREAU
DIVERS ... - 18/02/2011

CABINET DANS QUARTIER CENTRAL ET AGRÉABLE, FACE AU LOUVRE
IMMOBILIER - OFFRES - 18/02/2011

LOCATION BUREAU
IMMOBILIER - OFFRES - 17/02/2011

EN IMAGES



21/02/2011

Affaire France Moulin : la CEDH co...

- ... Le Conseil Constitutionnel impose un droit au recours juridictionnel effectif à l'encontre des décisions de recevabilité des recours contre les amendes forfaitaires
- ... Le Conseil Constitutionnel abroge la retenue douanière (article 323 3°) du Code des Douanes)
- ... Projet de Loi tendant à limiter et à encadrer les gardes à vue
- ... Le Conseil Constitutionnel condamne la garde à vue

[1](#) [2](#) [3](#) [4](#)

[CONSULTER TOUTES LES PHOTOS](#)

[VITE DIT SUR TWITTER !](#)

[SUIVRE L'UJA DE PARIS SUR TWITTER](#)



Gazette du Palais



DÉCOUVRIR L'UJA DE PARIS

[PRÉSENTATION](#)

[NOS ANCIENS PRÉSIDENTS](#)

[NOS INSTANCES](#)

[NOS ÉLUS](#)

[ADHÉRER](#)

[CONTACT](#)

EN BREF

[ACTUALITÉ DE L'UJA](#)

[VIE DU PALAIS](#)

[MOTIONS](#)

[NOS COMMISSIONS](#)

[ÉVÈNEMENTS](#)

[ÉLECTIONS](#)

SERVICES

[TARIF UJA](#)

[SOS COLLABORATEURS](#)

[ANNONCES](#)

[AGENDA](#)

[GALERIES PHOTOS](#)

[LETTRE DE L'UJA](#)

[LES BLOGS](#)

PARTENAIRES

[HSBC](#)

[AON](#)

[GAZETTE DU PALAIS](#)

[ALPTIS](#)

[JCG CONSEIL / CABINET GUYARD](#)

[CHAMPAGNE DE TELMONT](#)

CONCEPTION [LEXITY](#) | AGENCE CONSEIL EN COMMUNICATION ET MARKETING DES AVOCATS | CNIL N° 636835 | SYNDICAT
ACCÈS MEMBRES | PLAN DU SITE | SYNDICATION | INSCRIPTION AU SITE